

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 mars 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 14 mars 2013

Publié le 22 mars 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 72

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 84

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Gilbert MENUT	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Jean DUBUET
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY	
M. Alain MILLOT		

Membres absents :

Mme Myriam BERNARD	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT
M. Gilles TRAHARD	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE
	Mme Elizabeth REVEL pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	M. Roland PONSAA pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Avenant à la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales et le Grand Dijon

Le Grand Dijon et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or ont formalisé leur cadre partenarial via une convention inscrite sur la période 2010-2012.

Dans un contexte où la Caisse d'Allocations Familiale est en cours de négociation de sa prochaine convention d'objectifs et de gestion pour la période 2013-2016, il est proposé la signature d'un avenant à la convention entre le Grand Dijon et la Caisse d'Allocations Familiale, et ce, pour l'année 2013.

Sur ce principe, l'avenant permettra de :

- préparer le futur cadre de conventionnement au regard des nouvelles orientations de la convention d'objectifs et de gestion de la Caisse d'Allocations Familiale ;
- oeuvrer sur les axes d'intervention couvrant les champs de l'habitat et de la Politique de la Ville.

Dans ces conditions, au cours de l'année 2013, il est convenu d'axer le travail sur les axes suivants :

- la participation à l'observatoire Politique de la Ville via la mise à disposition de données et la conduite de temps d'analyse partagée dans le cadre des rapports d'observation ;
- la collaboration renforcée sur les axes habitat indigne (notamment le cofinancement de la MOUS logement indigne) et gens du voyage ;
- le travail sur la gestion des charges locatives via notamment les collaborations au titre du programme habiter mieux ;
- le renforcement des collaborations au titre de la Politique de la Ville via notamment les travaux conduits au titre du Programme de Réussite Éducative et de l'axe parentalité des avenants CUCS des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.

Vu l'avis de la commission,

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE**

- **d'approuver** l'avenant à la convention à établir entre la Caisse d'Allocations Familiales de Côte-d'Or, telle qu'annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

**Avenant n°1
à la convention 2010-2012
entre le Grand Dijon et la CAF de la Côte d'Or**

Entre

la Communauté de l'agglomération Dijonnaise - 40 avenue du Drapeau -
BP 17510 - 21075 DIJON CEDEX,

représentée par Monsieur François REBSAMEN, Président, ci-après dénommée le
Grand Dijon,

d'une part,

Et

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or – 8 boulevard Clemenceau –
21043 DIJON Cedex 9,

représentée par Monsieur Christophe SANNER, Directeur, ci-après dénommée la
CAF,

d'autre part.

PREAMBULE

Dans le cadre de l'évolution des politiques conduites par :

- **Le Grand Dijon** avec :
 - la mise en oeuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2009-2014 ;
 - l'animation et le suivi des programmes de renouvellement urbain jusqu'en 2013 ;
 - l'animation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale en 2012 et la renégociation du cadre d'intervention de la Politique de la ville pour 2011-2015 ;
 - la coordination globale de la Politique de la ville à l'échelle de l'agglomération dijonnaise.

- **La Caisse d'Allocations Familiales** de Côte d'Or avec :
 - la mise en oeuvre de l'évaluation de la Convention d'objectifs et de gestion 2009/2012 ;
 - la préparation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2013/2016 ;
 - souhaite réaffirmer son implication dans l'accompagnement des familles au titre des politiques de cohésion sociale, notamment dans le cadre de ses missions habitat- logement et familles vulnérables.

Faisant le bilan de la mise en œuvre conjointe et complémentaire des objectifs de la convention 2010-2012, le Grand DIJON et la CAF ont convenu d'établir le présent avenant afin de renforcer, de façon concertée, des axes de partenariat stratégique, financier et technique dans le domaine de l'observation, de l'habitat et des politiques éducatives.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Engagement au titre de l'observation sociale

La Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or et le Grand Dijon conviennent de renforcer leur partenariat en terme d'observation, à l'appui notamment de l'observatoire social.

Pour mémoire, une démarche d'observation et d'analyse est engagée depuis 2008 au titre des Contrats et Projet Urbains de Cohésion Sociale (CUCS/PUCS), à laquelle la CAF a apporté son concours et son expertise, à travers son observatoire stratégique et social.

Dans le cadre de cette démarche, articulée depuis 2009 avec celle de l'observatoire de l'Habitat, la CAF s'engage à :

- Participer aux groupes d'analyse partagée ;
- Fournir les données actualisées portant sur la connaissance des populations allocataires résidant dans les 24 Communes de l'agglomération, dont les 7 quartiers de la Politique de la ville, avec une attention particulière sur les difficultés sociales et la vulnérabilité des personnes et des familles. Les données collectées provenant de la CAF le seront à l'échelle de l'IRIS.

Il est précisé qu'au titre du présent avenant, l'observation s'élargira à deux indicateurs complémentaires : "impayés de loyer" et "APL accédant".

Parallèlement et dans le cadre de cette démarche d'observation, d'analyse et de suivi, le Grand Dijon s'engage à :

- Fournir à la CAF les rapports produits à l'échelle d'agglomération et des Communes ;
- Convier la CAF à l'ensemble des temps de travail dédiés à la démarche.

Article 2 : Engagement au titre de l'Habitat

• Le logement indigne

Sur la base des résultats, concernant la prise en charge des situations de logement indigne, présentés par Habitat & Développement (H.D.), opérateur du dispositif de niveau départemental, le Grand Dijon et la CAF s'engagent à :

- Contribuer au pilotage du dispositif Logement Indigne et participer aux réunions techniques du Comité du Logement Indigne (CLI) mis en place ;

- Maintenir en 2013 le co-financement de la MOUS "logement indigne" selon la clé de répartition adoptée par les partenaires :
 - Part fixe de rémunération du prestataire :
Les interventions de la CAF et du Grand Dijon s'élèvent chacune à 7 117,50 €.
 - Prestations unitaires :
Le Grand Dijon prend en charge 65% du coût unitaire pour la prise en charge des logements insalubres relevant de son territoire, la CAF intervenant à hauteur de 65 % sur le financement des situations relevant de l'indécence.

En 2013, la CAF et le Grand Dijon porteront une attention particulière à la répartition territoriale des situations signalées et traitées, au vu notamment du nombre faible de situations prises en charge jusqu'à présent par l'opérateur Habitat & Développement sur la Ville de DIJON.

- **Accueil des Gens du Voyage :**

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Côte d'Or, approuvé par l'arrêté du 9 septembre 2011, a fixé les obligations des collectivités en matière de création d'aires.

Il est rappelé que, dans le cadre de ses compétences, le Grand DIJON assure l'aménagement des équipements sur les sites réservés dans les documents d'urbanisme des communes ainsi que la gestion de ceux-ci qu'elle confie, par appel d'offres, à un opérateur spécialisé.

Par ailleurs, et toujours conformément aux dispositions du schéma départemental, le Grand DIJON a engagé la réalisation d'une opération d'habitat adapté répondant aux besoins d'un certain nombre de familles sédentarisées, en particulier celles séjournant actuellement sur les deux aires destinées aux voyageurs en transit.

S'agissant de cette thématique, la CAF est partenaire du Grand DIJON sur le plan financier à travers :

- le versement de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil (AGAA) pour les aires d'accueil satisfaisant les normes réglementaires ;
- une aide à l'investissement (subventions et prêts) dans la limite des fonds disponibles et en fonction des priorités déterminées par son conseil d'administration.

S'agissant du volet social, il est rappelé que la CAF intervient, dans ses missions de droit commun, auprès des ménages stationnant sur les équipements du Grand Dijon, dans le cadre de :

- la mission d'accès aux droits et l'information faite aux personnes à partir des points d'accueil CAF existants sur le territoire du Grand DIJON ;

- l'accompagnement à la scolarité à l'appui du dispositif CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) mis en œuvre par les Centres sociaux et associations.

Concernant l'habitat adapté pour les gens du voyage, dans le cadre de son offre de services, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits (aide personnalisée au logement, ...) et compte tenu de son expertise en la matière, la CAF s'engage à mobiliser ses services pour la consolidation des situations individuelles de chacun des futurs résidents et à participer aux instances de pilotage et de suivi des opérations de sédentarisation conduites par le Grand Dijon.

La CAF se propose par ailleurs d'assurer l'accompagnement pédagogique des futurs locataires de ces projets spécifiques à la gestion de leurs charges locatives.

- **Gestion des charges locatives**

- **Rénovation du parc privé ancien : Programme « Habiter Mieux »**

Par délibération du 25 mars 2010, la Communauté de l'agglomération Dijonnaise a décidé d'intervenir en faveur des projets de rénovation thermique des propriétaires occupants sous plafond de ressources ANAH dans le cadre du programme national "Habiter Mieux".

La CAF, signataire du protocole partenarial local de ce programme, au travers de l'axe 3 de la COG 2009/2012 et en complémentarité du Prêt Amélioration de l'Habitat (PAH), participe aux missions de repérage des situations de précarité, particulièrement des ménages sous seuil de bas revenus en accession à la propriété. Elle prend également en charge par convention les frais inhérents à l'information des allocataires.

Pour 2013, la CAF et le Grand Dijon conviendront des actions de communication à réitérer au titre de ce programme.

- **Accompagnement des ménages à la gestion des charges locatives**

Parallèlement et sur la base des résultats obtenus à Talant en matière d'accompagnement des ménages à la gestion de leurs charges locatives, la CAF de la Côte d'Or, à travers son équipement pédagogique « L'Appart », accompagne les communes du Grand Dijon dans leurs projets liés à la réduction de la dépense locative. Une action est en cours de finalisation pour l'année 2013, avec la commune de Quetigny.

- **Gestion locative adaptée dans le parc privé**

Les données de l'observatoire stratégique et social de la CAF font état de besoins en matière de gestion locative adaptée.

Dans le cadre de la révision engagée en 2011 du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Publics Défavorisés (PDALPD), à laquelle les deux signataires du

présent avenant sont associés, la CAF et le Grand Dijon feront part de leur souhait que la réflexion en matière de gestion locative adaptée soit prise en compte par l'ensemble des partenaires.

La réflexion devra intégrer l'évaluation des moyens et outils existants, dont notamment la Garantie des Risques Locatifs (GRL) et étudier en 2013 la consolidation voire le développement de l'agence immobilière à vocation sociale.

Article 3 : Engagement au titre de la Politique de la Ville

- **Mise en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) du Grand Dijon**

La CAF de Côte d'Or est signataire :

- **du contrat urbain de cohésion sociale d'agglomération** qui a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014. Dans ce cadre, la CAF participe à l'ensemble des instances afférentes aux dispositifs et contribue tout particulièrement au travail d'appui en direction du tissu associatif oeuvrant dans le champ de l'accès aux droits ;
- **de l'avenant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale expérimental sur le quartier des Grésilles**. Dans ce cadre, elle assure l'animation du groupe thématique relatif à l'éducation et en particulier sur la notion de Parentalité. Ce groupe thématique conduit la réflexion sur la fiche action « *Promouvoir l'accompagnement des parents du quartier des grésilles* » ; il intègre une extension de son périmètre de réflexion et d'action au quartier de la Fontaine d'Ouche.

- **Les programmes de Réussite Educative (PRE)**

Dans le cadre de sa mission de coordination des cinq PRE communaux du territoire, le Grand Dijon conduit la démarche d'évaluation des dispositifs, et met en place des actions d'accompagnement des professionnels à travers, notamment, des formations.

- **La CAF et le Grand Dijon partagent leur expertise dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité :**
 - Ils co-construisent le programme de formation ;
 - La CAF veille à l'articulation des politiques relatives à l'accompagnement à la scolarité (CLAS, PRE, mesures Education nationale, REAAP) avec une attention particulière sur la place des parents ;
 - Le Grand Dijon assure l'évaluation des PRE en lien avec la CAF.

Article 4 : Durée de la convention et modalités de pilotage

Le présent avenant à la convention 2010/2012 est signé pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Un Comité technique est chargé d'en suivre la mise en œuvre et de l'évaluer. Les signataires organiseront une à plusieurs réunions de travail afin de finaliser l'évaluation de l'avenant 2013 et définir le cadre de la prochaine convention pluriannuelle 2014-2016.

Le présent avenant pourra, à la demande de l'un ou l'autre des partenaires, faire l'objet de modifications afin de tenir compte des éventuelles évolutions des politiques publiques au cours de l'année 2013.

Fait en deux exemplaires originaux

A Dijon, le

Pour la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,

Pour la Caisse d'Allocations Familiales,

Le Président,

Le Directeur,

François REBSAMEN

Christophe SANNER